

TARIFS ANNUELS COTISATIONS - RESTAURATION - RESIDENCE

Nous déterminons 4 catégories (A, B, C, D) selon le tableau ci-dessous.

Nous prenons en compte tous les traitements et salaires avant déduction des 10 % (ou frais réels), les pensions alimentaires, rentes, BIC, les revenus fonciers...

Les revenus sont ceux indiqués sur votre avis d'imposition.

Pour les parents séparés, la catégorie retenue dépendra des revenus de chacun des parents payeur.

COTISATIONS

- Contribution des familles

Catégorie	Revenus	Contribution
A	Revenus annuels de 0 à 26 500 €	1 798 €
B	Revenus annuels de 26 501 à 39 000 €	2 113 €
C	Revenus annuels de 39 001 à 55 000 €	2 386 €
D	Revenus supérieurs à 55 001 €	2 510 €

(ATTENTION : Le tarif tient compte des stages et des départs anticipés. Aucun avoir ne sera accordé pour ces motifs)

- Cotisation La Salle

10,90 € par an et par payeur (4 numéros / an)

Si vous ne souhaitez pas cotiser, merci de nous joindre un courrier avec la fiche comptable.

RESTAURATION - DEMI-PENSION 5 jours/semaine obligatoirement - jusqu'au 31 mai :

BTS AB1	BTS AB2	BTS BC1	BTS BC2
933 €	809 €	933 €	809 €
Les jours de stage du 22/05 au 30/06 ont été déduits	Les jours de stage du 02/01 au 10/02 ont été déduits	Les jours de stage du 15/05 au 30/06 ont été déduits	Les jours de stage du 02/01 au 17/02 ont été déduits

REPAS OCCASIONNEL

Recharge de la carte de cantine par CB via Ecole Directe ou au service comptable. Prix du repas : 8.10 €

Tourner la page svp



HEBERGEMENT – RESIDENCE ETUDIANTE

A SAVOIR : La location à la résidence étudiante est indissociable de la pension complète du 1^{er} septembre au 31 mai. (Aucune réduction n'est accordée si l'étudiant désire manger à l'extérieur).

1. Location

1 place en chambre individuelle	3 801 €
1 place en chambre double	2 328 €

- Tarifs annuels du 01.09.2022 au 30.06.2023.
- La chambre ouvre droit à l'allocation logement.
- Charge à l'étudiant de souscrire à une assurance Responsabilité Civile personnelle.

2. Restauration : tarifs pour 5 repas de midi + 4 repas soir + 4 petits déjeuners

AB1	1 771 €	(Les jours de stage du 22/05/23 au 30/06/23 ont été déduits)
AB2	1 655 €	(Les jours de stage du 02/01/23 au 10/02/23 ont été déduits)
BC1	1 771 €	(Les jours de stage du 15/05/23 au 30/06/23 ont été déduits)
BC2	1 655 €	(Les jours de stage du 02/01/23 au 17/02/23 ont été déduits)

A partir du 31 mai, la restauration n'étant plus comprise dans les tarifs de l'année, les étudiants qui le souhaitent pourront prendre le repas de midi à Saint Joseph en rechargeant leur carte de self via Ecole Directe ou au service comptable. Pour le petit déjeuner et le repas du soir, ils pourront s'organiser à la résidence.

FRAIS DIVERS

- 100 € seront facturés pour financer les photocopies des TD.
- 40 € seront facturés pour l'utilisation et le nettoyage des blouses.

REGLEMENT

Vous choisissez le nombre d'échéances de paiement sur la fiche comptable (1,3,9 ou 10 fois). Les chèques d'acompte encaissés en juillet viennent en déduction du montant total à payer.

Demande de Bourse au CROUS

Les demandes de bourses étudiantes se font sur le site du CROUS. Vous êtes invité(e) à vous rendre sur le site etudiant.gouv.fr (Guide social de étudiant) pour ceux ou celles qui ne l'ont pas encore fait.

Vous pourrez présenter votre notification de bourse (que vous recevrez de la part du CROUS) au secrétariat des élèves à la rentrée pour que nous puissions valider votre demande sur leur site.